

Note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2020

Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'Art. 107 de la loi NOTRe

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note sera disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. L'exécution de ce budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte administratif qui traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques, tant en fonctionnement qu'en investissement. Temps fort de la vie d'une commune, il donne des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs et est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le compte administratif a été approuvé le 01/04/2021, il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier. Il fait apparaître un bilan financier excédentaire grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré les facteurs exogènes que sont la réduction des dotations de l'Etat et les contraintes liées aux prélèvements sur les ressources fiscales des communes prévus par la loi.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal a dégagé 9 560 795.58 € de recettes pour 8 888 596.02 € de dépenses.

Son exécution se présente ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	7 818 587.64	1 742 207.94
Dépenses de l'exercice	7 091 730.08	1 796 865.94
Résultats de l'exercice	726 857.56	- 54 658.00
Résultat reporté 2019	1 068 685.15	1 178 484.31
Part affectée à l'investissement	400 000.00	
Résultat cumulé	1 395 542.71	1 123 826.31

Le résultat de clôture de l'exercice (ou fonds de roulement de fin d'exercice) s'établit à 1 993 505.61 €.

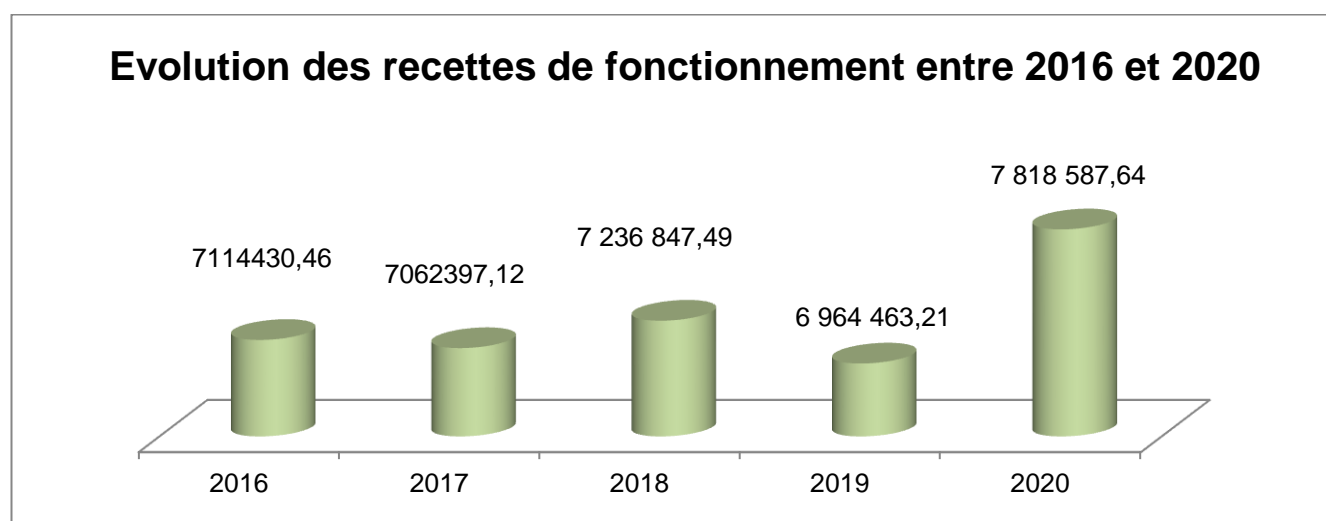
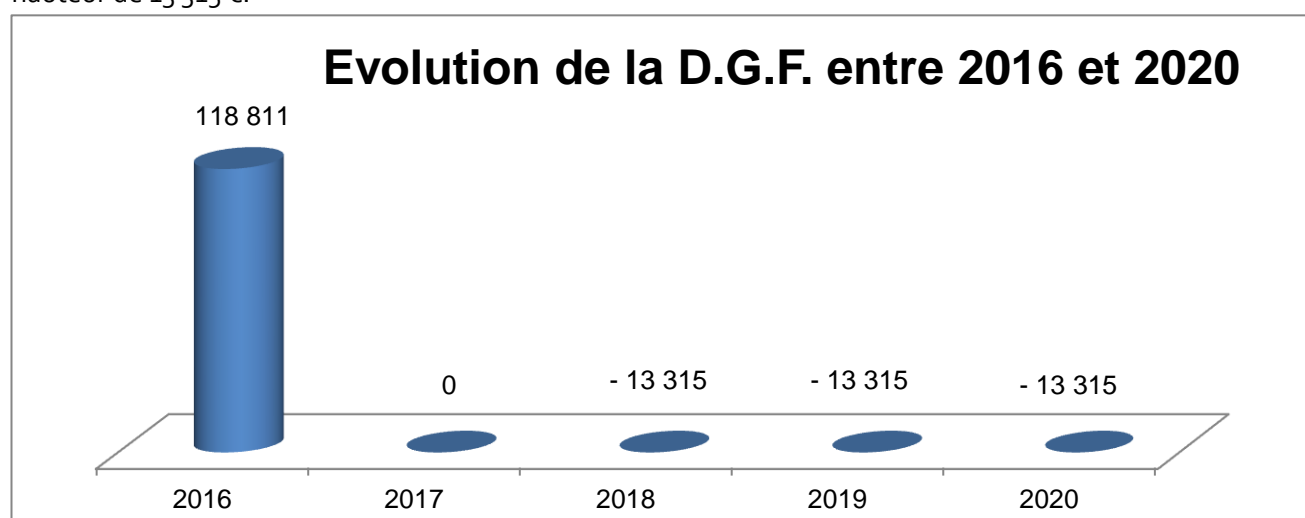
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 fait apparaître un excédent brut de 726 857.56 € déterminé par la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement.

En y intégrant le montant des résultats reportés de fonctionnement des exercices antérieurs diminué de la part affectée à l'investissement soit 668 685.15 €, le résultat cumulé de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 1 395 542.71 €.

1. Les recettes de fonctionnement

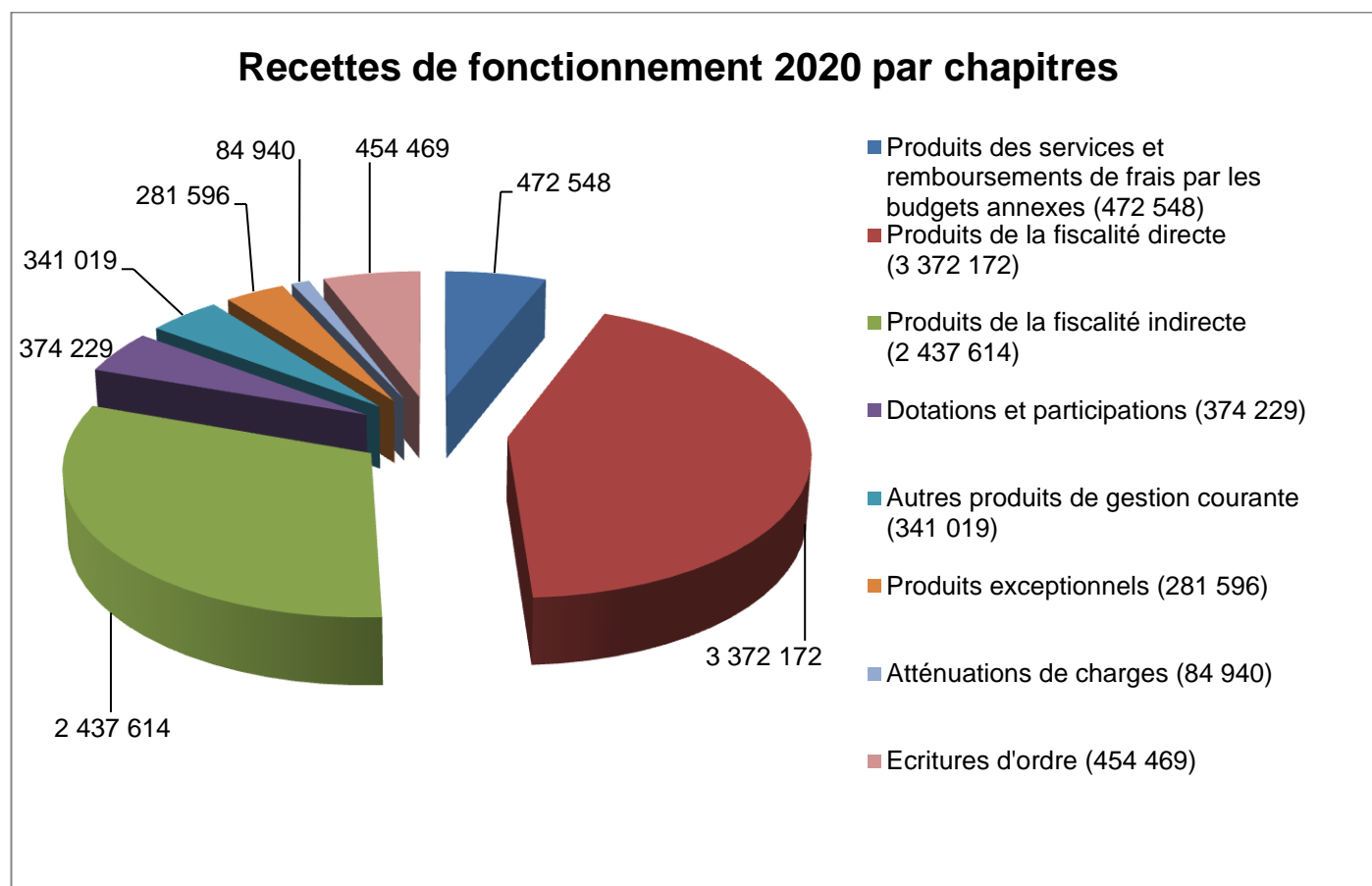
Les produits de fonctionnement s'élèvent à 7 818 587.64 € et affichent une hausse de 12.2 % par rapport à 2019. Cette hausse est due à des recettes exceptionnelles : vente VEGA et legs d'un particulier. Il y avait eu une hausse des recettes en 2018 du fait de l'augmentation des taux de fiscalité. La commune est passée à une D.G.F. négative à partir de 2017 et est prélevée chaque année au nom de la contribution au redressement des finances publiques à hauteur de 13 315 €.



Les recettes de fonctionnement proviennent à 74 % des impôts et taxes, à 5 % des dotations et participations, à 10 % des produits des services et du parc privé de la ville et à 4 % de recettes exceptionnelles.

Les produits de la fiscalité directe constitués des taxes d'habitation et foncières représentent 58 % des produits fiscaux et les produits de la fiscalité indirecte représentent 42 % de ces derniers. La fiscalité indirecte regroupe l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité suite au passage à la taxe professionnelle unique pour 37 %, la taxe sur les pylônes électriques et la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

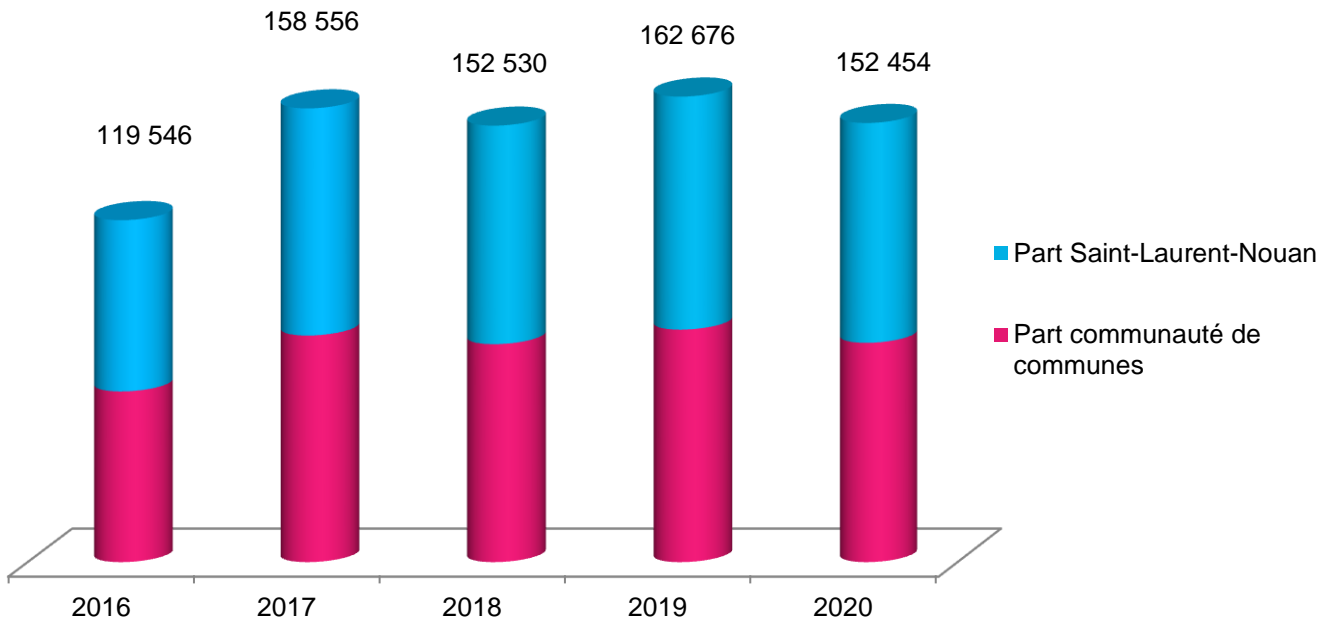


2. Les dépenses de fonctionnement

En 2020, les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 7 091 730.08 € et sont stables par rapport à 2019 malgré des facteurs exogènes, tels que :

- le maintien du prélèvement sur la fiscalité au titre du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communal (F.P.I.C.) : 81 338 € en 2019 et 76 727 € en 2020. Ce fonds créé en 2012 consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. En 2012, la commune a reversé 17 614 euros. La Communauté de Communes du Grand Chambord a pris en charge l'intégralité du prélèvement au titre du F.P.I.C. en 2013 et 2014 puis la moitié depuis 2015, dans le cadre de la solidarité intercommunale entre les 16 communes,
- des opérations d'ordre entre sections, qui n'ont aucun impact sur la trésorerie de la collectivité (amortissements, écritures comptables liées à la vente de biens communaux ...) car elles ne donnent pas lieu à flux financier et qui s'équilibrent toujours en recettes et en dépenses,
- le mécanisme de la DGF négative qui consiste à opérer des prélèvements sur les recettes fiscales des collectivités dont la dotation forfaitaire est insuffisante pour acquitter la contribution au redressement des finances publiques,
- l'inflation des normes législatives comme les mesures relatives à l'emploi public (revalorisations indiciaires, les modifications des taux de contribution employeur aux caisses de retraite...), les mesures relatives à la mise en accessibilité des établissements recevant du public,

Evolution du prélèvement F.P.I.C

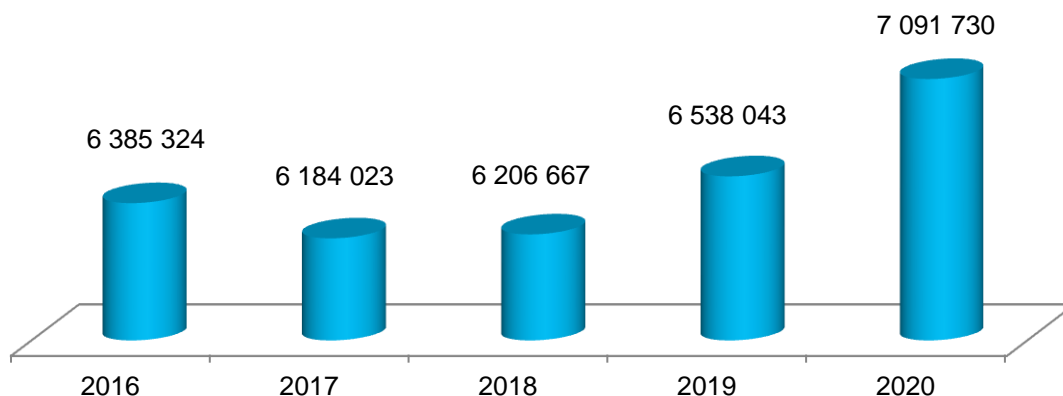


Les charges de fonctionnement sont principalement constituées de dépenses récurrentes et rigides. Il s'agit principalement des postes suivants :

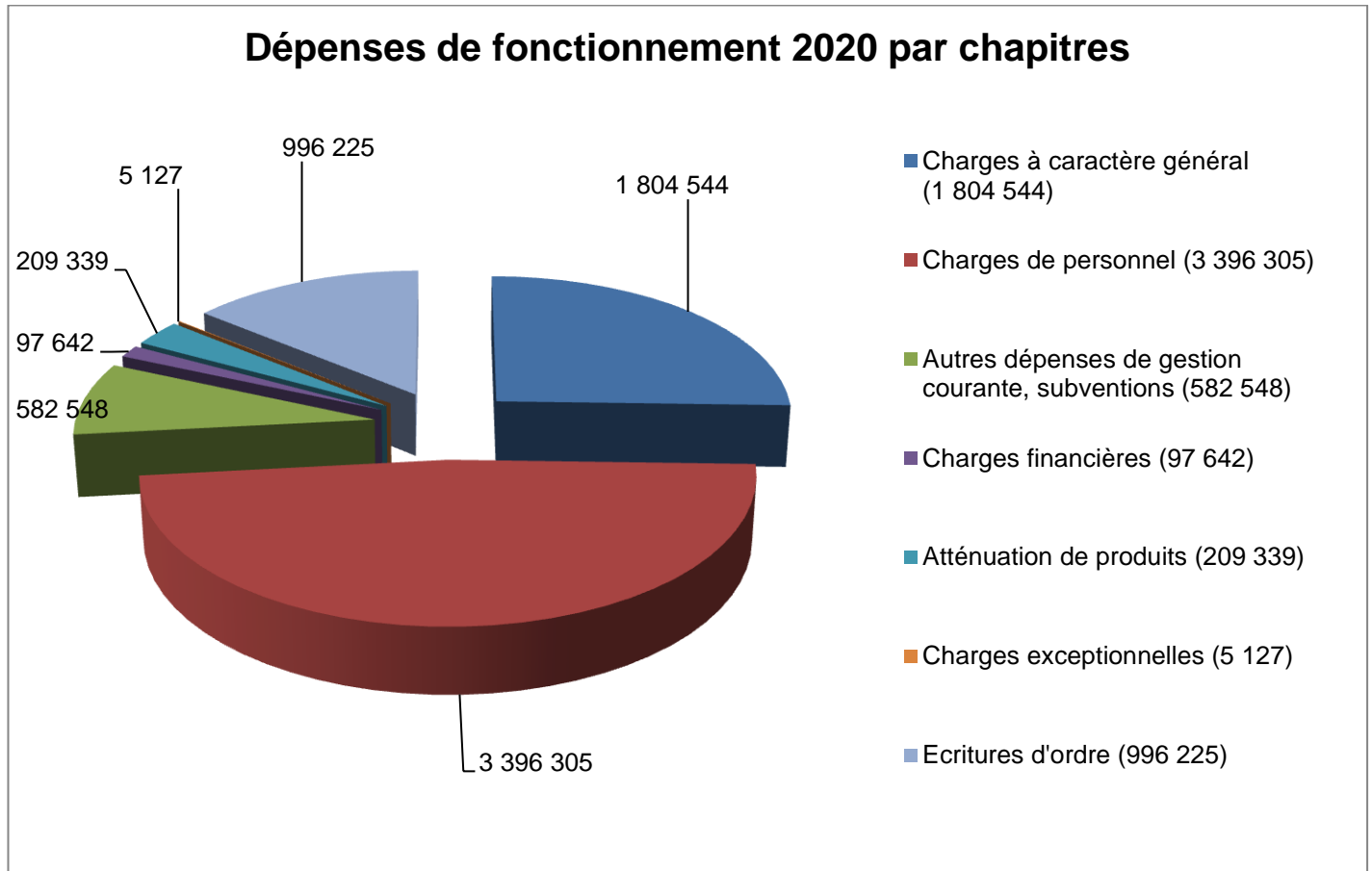
- Charges de personnel,
- Achats de matières et fournitures : papeterie, électricité, téléphone ...,
- Autres charges de gestion courante : contribution au SDIS, subventions, indemnités des élus...,
- Prestations de services : charges de publicité, de publication, missions et réceptions, transport de biens et de personnes, sorties et intervenants extérieurs...,
- Participations aux charges d'organismes extérieurs : transports scolaires, syndicats intercommunaux...
- Charges financières : intérêts des emprunts, ...,

A ces dépenses s'ajoutent 3 marchés : cimetière, réhabilitation du forage de géothermie et entretien du parc locatif ainsi que la mise en place du nouveau régime indemnitaire.

Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2016 et 2020



Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :



II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses totales d'investissement se chiffrent à 1 796 865.94 €. Les recettes d'investissement se chiffrent à 1 742 207.94 €, dont 618 133.29 € en recettes réelles et 1 124 074.65 € en recettes d'ordre.

Le résultat cumulé de la section d'investissement, qui est la différence entre les recettes et les dépenses d'investissement à laquelle on ajoute les résultats des exercices antérieurs, est positif et s'élève à 1 123 826.31€.

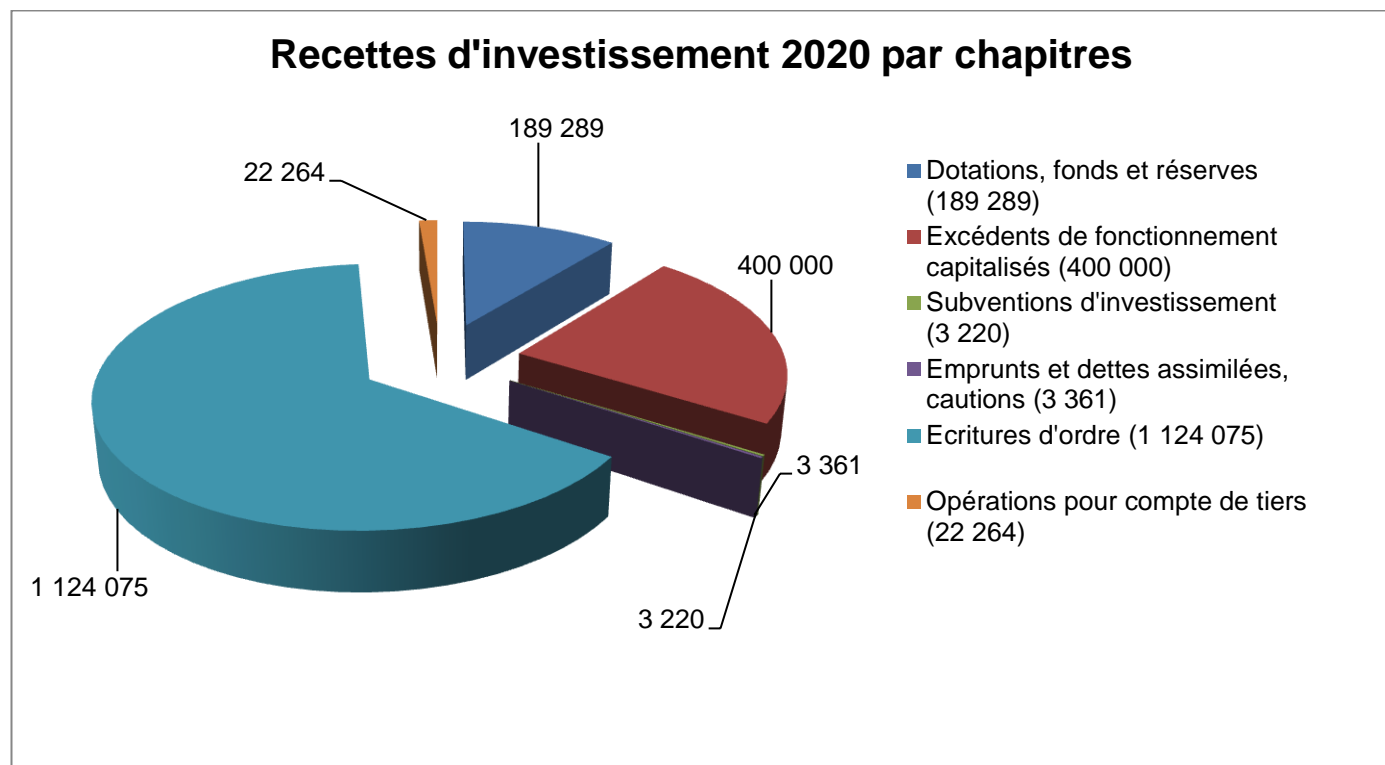
1. Les recettes d'investissement

La principale recette d'investissement en 2020 est constituée par l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 400 000 € correspondant à l'excédent de fonctionnement dégagé lors d'un exercice budgétaire et qui est réinjecté en section d'investissement pour permettre à la commune d'investir.

La taxe d'aménagement perçue par la commune en 2020 est de 64 509.05 €. La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et aux opérations qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

La commune a également perçu le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) dû au titre de l'exercice 2019 à hauteur de 124 779.81 €. Le FCTVA a pour objet la compensation de la TVA acquittée par la commune sur ses investissements sur la base d'un taux forfaitaire de 16,404%.

Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :



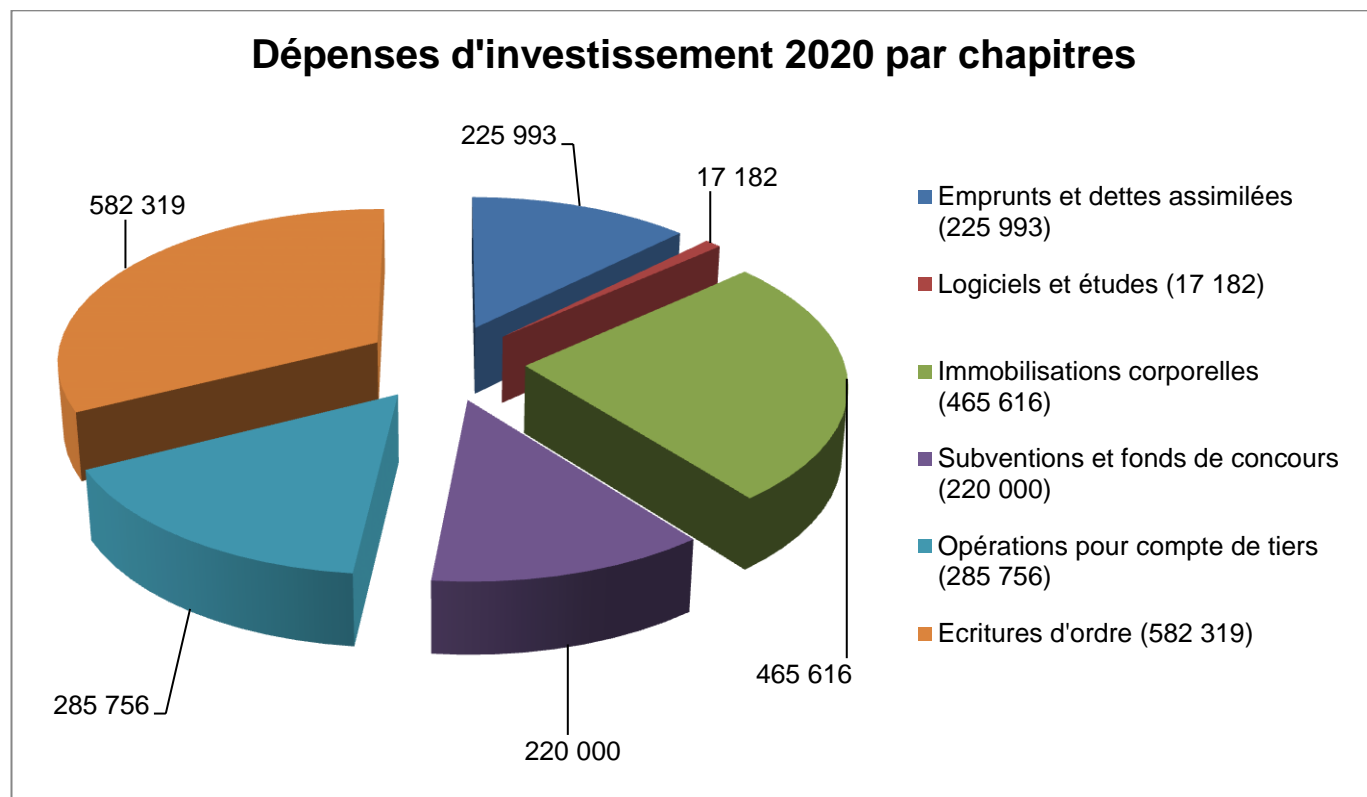
2. Les dépenses d'investissement

Le programme d'investissement 2020 a porté sur les grands domaines suivants :

- Voirie et signalisation : 343 204€
 - aménagement rue des Ecoles : 1 741 €,
 - programme annuel de voirie : 34 240 €,
 - travaux de voirie et espaces verts : 13 873 €,
 - aménagement urbain route de Blois : 273 225 €
 - études en vue de la réfection route de la centrale : 3 960 €
 - éclairage public : 16 165
- Enfance – jeunesse : 63 648 €
 - modernisation des locaux scolaires : 20 129 €,
 - matériels informatiques et équipements : 8 921 €,
 - travaux et matériels techniques : 34 598 €
- Sports : 15 163 €
 - Remplacement d'un transformateur : 15 163€,
- Propreté et environnement : 1 741 €
 - système chaufferie et réseau de chaleur : 1 741 €,
- Administration générale : 42 252 €
 - mobilier, logiciels et matériel informatique: 31 320 €,
 - travaux d'aménagement de la mairie : 10 932 €

- Sécurité : 16 952 €
 - Mise en place de la vidéo protection : 16 952 €
- Culture : 10 281 €
 - Travaux sur le moulin de Nouan : 10 281 €,

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :



III. DONNEES SYNTHETIQUES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

1. Présentation des résultats de l'exercice

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	7 818 587.64	1 742 207.94
Dépenses de l'exercice	7 091 730.08	1 796 865.94
Résultats de l'exercice	726 857.56	- 54 658.00
Résultat reporté 2019	1 068 685.15	1 178 484.31
Part affectée à l'investissement	400 000.00	-
Résultat cumulé	1 395 542.71	1 123 826.31
Restes à réaliser en recettes		
Restes à réaliser en dépenses		525 863.41
Résultat cumulé	1 395 542.71	597 962.90

2. Les principaux ratios du compte administratif

Population INSEE 2020= 4 443 hbts

	Commune	Moyenne nationale de la strate*
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 372	836
Produit des impositions directes/population La commune est au-dessus de la moyenne en raison de la taxe foncière supportée par EDF	759	454
Recettes réelles de fonctionnement/population La commune est au-dessus de la moyenne grâce à la taxe foncière supportée par EDF	1 657	1027
Dépenses d'équipement brut/population	223	372
Encours de dette/population	738	751
DGF et DSR/population La commune est en dessous de la moyenne de la strate suite aux différentes réformes de la DGF	11	147

*Source DGCL Strate 3 500 à 10 000 habitants

3. Etat de la dette

La commune n'a contracté aucun emprunt dit toxique. Les emprunts sont à taux fixe.

Capital restant dû au 31/12/2020	Capital annuité de l'exercice	Charges d'intérêts de l'exercice
3 278 012	223 354	97 642

	2019	2020	2021	2022	2023
Annuités	385 287	323 234	323 081	323 059	323 110
Capital	278 664	223 354	229 714	236 353	243 279
Intérêts	106 623	97 642	95 000	86 706	79 831

4. Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Il se calcule à partir du compte administratif.

	2018	2019	2020
Capital restant dû au 31/12	3 779 640	3 500 977	3 278 012
Epargne brute	1 236 221	856 813	1 268 384
Ratio de désendettement	3,1 ans	4.1 ans	3 ans

BUDGET ANNEXE CAMPING

Les résultats de l'exercice 2020 s'établissent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	205 471.78	43 326.44
Dépenses de l'exercice	172 780.56	52 193.56
Résultats de l'exercice	32 691.22	- 8 867.12
Résultat reporté 2019	-32 691.22	23 051.68
Part affectée à l'investissement	0.00	
Résultat cumulé	0.00	14 184.56

L'affectation du résultat d'exploitation de 2020 est fixée comme suit :

Excédent d'exploitation	0.00
Affectation obligatoire en investissement	0.00
Affectation complémentaire en réserves	0.00
Affectation report à nouveau fonctionnement (chap 002)	0.00
Total affecté au compte 1068	0.00
Excédent d'investissement à reprendre (chap 001)	14 184.56

BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

Les résultats de l'exercice 2020 s'établissent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	23 657.36	5 268.49
Dépenses de l'exercice	21 037.96	2 850.22
Résultats de l'exercice	2 619.40	2 418.27
Résultat reporté 2019	39 349.07	-913.92
Part affectée à l'investissement	3 093.92	
Résultat cumulé	38 874.55	1 504.35
Restes à réaliser en recettes		0,00
Restes à réaliser en dépenses		3 725.70
Résultat	38 874.55	-2 221.35

L'affectation du résultat d'exploitation de 2020 est fixée comme suit :

Excédent d'exploitation	38 874.55
Affectation obligatoire en investissement	2 221.35
Affectation complémentaire en réserves	0.00
Affectation report à nouveau fonctionnement (chap 002)	36 653.20
Total affecté au compte 1068	2 221.35
Résultat d'investissement à reprendre (chap 001)	1 504.35

BUDGET ANNEXE PUP COMPLEXE GOLFIQUE LES BORDES

Les résultats de l'exercice 2020 s'établissent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	0,00	0.00
Dépenses de l'exercice	0,00	0.00
Résultats de l'exercice	0,00	0,00
Résultat reporté 2019		0,02
Part affectée à l'investissement		
Résultat cumulé	0,00	0,02

L'affectation du résultat d'exploitation de 2020 est fixée comme suit :

Excédent d'exploitation	0,00
Affectation obligatoire en investissement	
Affectation complémentaire en réserves	0,00
Affectation report à nouveau fonctionnement (chap 002)	0,00
Total affecté au compte 1068	0,00
Résultat d'investissement à reprendre (chap 001)	0,02

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Saint-Laurent-Nouan, le 01/04/2021

Le Maire, Michel LAURENT